



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le 28 septembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Charles LENOIR, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Evelyne LEROY, Jonathan NOEL, Rémy PONTY

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Céline DURVICQ À Marie LE COUSIN, Christian LETEURTRE À Elisabeth BIDEAUX, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE,

Excusé(s) :

Cécile GALHAUT

Absent(s) :

Paul BONMARTEL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

MISE EN VENTE D'UN VEHICULE PEUGEOT 208 IMMATRICULE EB-332-PJ - CM/23/129

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune dispose dans son parc de véhicules d'une Peugeot 208 immatriculée EB-332-PJ.

Dans le cadre de la transition écologique et des objectifs de décarbonation du parc automobile, la collectivité poursuit ses efforts afin de réduire l'empreinte des véhicules thermiques. Ainsi, la collectivité souhaite vendre cette Peugeot 208 datant d'avril 2016 et présentant le plus de kilométrage.

La vente de ce véhicule Peugeot 208 immatriculé EB-332-PJ se fera sur le site internet de ventes aux enchères AGORA STORE.

Monsieur le Maire demande donc son autorisation au Conseil Municipal pour procéder à cette vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU les éléments fournis par les services techniques,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre le véhicule Peugeot 208 immatriculé EB-332-PJ.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 29 septembre 2023

Patrick CALLAIS,
MAIRE

